



Compte rendu de séance

Séance du 31 Août 2021

L'an 2021 et le 31 Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de
GREMILLON Alain Maire

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, M. BERNES Serge, M. GODEFROY Vincent, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, Mme BRABANT Angélique, M. PISSOT Francis, M. LEFEUVRE Thierry, Mme BARBIER Catherine, Mme HEUZARD Emilie, M. MENAGER Michel, M. GODEFROY Vincent, Mme GRAFFIN Ghislaine

Excusés ayant donné procuration : Mme TREMIER Josette à Mme BOUZEAU Brigitte, M. ROUSSELOT Pierre à M. MEDARD Claude, Mme CARTEREAU Angeline à M. GREMILLON Alain

Absents : M. DELANGLE Dominique, Mme FAUTRAT Jennifer, Mme LEBOUIC Pauline, M. BUREAU Denis

Nombre de conseillers municipaux: 19 Présents : 12

Date de la convocation : 24/08/2021 Date d'affichage : 24/08/2021

A été nommé secrétaire : M. GODEFROY Vincent

Le compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents

SOMMAIRE

- 20210801 - CREATION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION TEMPS NON COMPLET
- 20210802 - CREATION POSTES AGENTS DE SURVEILLANCE ET D'ANIMATION - TEMPS NON COMPLET - POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE
- 20210803 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°2
- 20210804 - BUDGET COMMUNAL - PROVISION POUR DEPRECIATION
- 20210805 - AIDE EN FAVEUR DU BOCAGE - DEMANDE DE SUBVENTION
- 20210806 - MARCHE TRANSFORMATION BATIMENT INDUSTRIEL EN SALLE POLYVALENTE
- 20210807 - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - REFACTURATION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

20210801 - CREATION DE POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION TEMPS NON COMPLET

Considérant le besoin permanent d'agents de surveillance et d'animation pour la pause méridienne pendant la période scolaire, il est nécessaire de créer les postes d'adjoint d'animation correspondants.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le transfert du service Jeunesse à la Communauté de Communes, ces postes étaient occupés par des contractuels.

Il précise aussi que ces postes pourront être pourvus par des agents intercommunaux (Commune et

Communauté de Communes)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de créer, à compter du 1er septembre 2021, 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (2h/par jour d'école) sur le principe de l'annualisation soit 6h par semaine (6/35ème)

A l'unanimité

20210802 - CREATION POSTES AGENTS DE SURVEILLANCE ET D'ANIMATION - TEMPS NON COMPLET - POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Considérant les protocoles sanitaires mis en place dans le cadre de la lutte contre le COVID 19 à l'école et au restaurant scolaire, il est nécessaire de recruter des agents supplémentaires pour assurer la surveillance pendant la pause méridienne (cour et restaurant scolaire) du fait notamment du non brassage des classes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de créer 2 postes contractuels, pour accroissement d'activité, d'agent de surveillance et d'animation pendant la pause méridienne, à temps non complet, à raison 1h30 par jour d'école.

A l'unanimité

20210803 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le remplacement d'un des ordinateurs de l'école étant une nécessité pour la rentrée de septembre, il convient d'inscrire au budget la somme de 1 110 € à l'article 2183 (matériel informatique) correspondant au montant du devis (1 107.60 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de modifier les crédits du budget général comme suit :

Section d'investissement – nature dépenses

| | |
|---|-----------|
| c/2183 (matériel informatique) | + 1 110 € |
| c/2313op1909(construction en cours salle polyvalente) | - 1 110 € |

A l'unanimité

20210804 - BUDGET COMMUNAL - PROVISION POUR DEPRECIATION

Dans l'objectif d'une qualité comptable rigoureuse et sincère, la trésorerie avait demandé d'inscrire au budget 2021 une provision pour dépréciation des titres (créances douteuses) Il s'agit de titres de 2 ans et plus, non encore soldés à ce jour et qui ont donc un risque important de ne jamais être recouverts. Si la somme de 2000 € avait été provisionnée, une délibération doit être prise par le conseil municipal et être jointe à l'appui des écritures comptables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

ACCEPTÉ la création d'une provision pour créances douteuse d'un montant estimé par la Trésorerie de Saint Calais à 2 000 €

PREND ACTE que cette somme sera imputée à l'article 6817 du budget général.

A l'unanimité

20210805 - AIDE EN FAVEUR DU BOCAGE - DEMANDE DE SUBVENTION

L'opération « Actions en faveur du bocage » permet d'aider financièrement la plantation d'arbres fruitiers. Un projet de verger étant en cours aux abords du restaurant scolaire, le montant de l'aide serait de 300 € pour 20 arbres. Le devis correspondant à 15 pommiers et 5 poiriers s'élève à 502 € HT. Un accord de principe a été signé le 26 juillet 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de solliciter le Département dans le cadre du dispositif « Action pour le bocage » pour la plantation de 20 arbres fruitiers à raison de 15 € par arbre planté.

A l'unanimité

20210806 -MARCHE TRANSFORMATION BATIMENT INDUSTRIEL EN SALLE POLYVALENTE

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 juillet pour l'ouverture des plis du marché de transformation d'un bâtiment industriel en salle polyvalente. 31 entreprises ont répondu à 10 des 11 lots proposés. Le lot 3 « bardage et couverture » n'ayant reçu aucune offre a été déclaré infructueux.

Au vu de la réglementation de la Commande Publique, ce lot a fait l'objet d'une nouvelle consultation, sur le principe de demande de devis auprès de 4 entreprises. La date limite de réception de ces offres est fixée au vendredi 3 septembre 2021 à 17 heures.

Le rapport de l'analyse des offres réalisé par Monsieur AUGUSTIN, architecte est exposé à l'ensemble des membres de l'Assemblée délibérante

Monsieur le Maire informe qu'il faut attendre le résultat de la consultation pour le lot 3 avant de valider le choix des entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

PREND ACTE du rapport de l'analyse des offres du marché 'Transformation d'un bâtiment industriel en salle polyvalente » et notamment de la nouvelle consultation des entreprises pour le lot 3, ce lot ayant été déclaré infructueux du fait de la non réception d'offres à la date du 30 juin 2021

20210807 - MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE - REFACTURATION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Lors de la signature des baux en 2016, conclus pour 6 années, il était convenu que la commune de Lombron assume l'intégralité des charges locatives et de fonctionnement pendant une durée de 3 années soit jusqu'au 31 août 2019. Depuis, le conseil municipal a fixé, pour 2020 et 2021, à 50% le taux de refacturation des charges locatives et des frais de fonctionnement de la MSP aux professionnels de santé.

Au vu des montants des dépenses réalisées en 2020, Serge BERNES, adjoint en charge du dossier, propose de maintenir le taux de refacturation à 50%, selon le principe présenté dans le tableau joint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de maintenir le taux de refacturation des charges locatives et de fonctionnement de la MSP, conformément au bail signé en 2016, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée de 1 année.

A l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Délégation n° 15:

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente des maisons situées 2 rue de la Perrière et 69 rue de Montfort:

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Lombron, le 03/09/2021

Le Maire

Alain GREMILLON



Alain Gremillon